



MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
PROVINCE DE QUEBEC

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **Règlement n° 469-2012**

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 3 juillet 2012 a adopté règlement n° 469-2012 ayant pour objet la création d'une réserve financière.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. par les personnes habiles à voter selon l'article 553 de la LERM, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2012.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2012.

Maxime Dauplaise, g.m.a.  
secrétaire-trésorier et directeur général